

Détection des résidus d'antibiotiques

La méthode officielle d'analyse des résidus d'antibiotiques pour le paiement du lait va évoluer.

Pourquoi changer de méthode ?

Cette évolution s'inscrit dans la démarche de révision périodique des méthodes d'analyses supervisées par le Ministère de l'Agriculture en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Sur la base d'une étude technique réalisée en 2015/2016 sur plusieurs tests du marché, un nouveau schéma de détection a été décidé et validé par les autorités compétentes.

Deux objectifs ont guidé ce choix :

- Continuer à adapter le spectre de recherche aux antibiotiques prescrits en élevage laitier.
- Améliorer la réactivité en cas d'accident antibiotiques, en délivrant une information complète et systématique sur les familles ou molécules détectées.

Méthode officielle pour le paiement du lait (tanks)

La méthode consiste à réaliser :

- **Un test de dépistage,** qui détecte des inhibiteurs au sens large, parmi lesquels les antibiotiques, mais aussi potentiellement d'autres substances inhibitrices (colostrum, résidus lessiviels, etc.). Un inhibiteur est une substance qui freine ou empêche le développement microbien.
- **En cas de résultat positif au dépistage, des analyses de confirmation** qui permettent de cibler plus spécifiquement les résidus d'antibiotiques.

Les laboratoires interprofessionnels laitiers ont une reconnaissance officielle pour réaliser ces analyses. Le personnel est habilité et applique une procédure précise.










La combinaison de tests

- Le **DELVOTEST®T** (DSM Food Specialties - Pays-Bas) est à nouveau choisi comme test de dépistage. C'est un test microbiologique à spectre large de détection.
- **Trois tests CHARM ROSA®** (CHARM SCIENCES - Etats-Unis) à réaliser **en parallèle** sont choisis comme tests de confirmation (Cf. schéma page suivante).

La mise en œuvre de la nouvelle méthode se fera à partir du **1^{er} mars 2017**.

Méthode officielle pour le paiement du lait à partir du 1^{er} mars 2017

La détection des antibiotiques sera mise en œuvre à partir du 1^{er} mars 2017 pour le paiement du lait selon le schéma suivant :

Dépistage par le DELVOTEST® T				
DELVOTEST T Négatif ↓ 	DELVOTEST T Positif ↓ 			
Confirmation par les tests CHARM ROSA®				
Analyse de l'échantillon par les trois tests simultanément : CHARM ROSA MRL BLTET (8min), CHARM NEO-STREP et CHARM QUAD2				
<u>Les trois tests sont</u> Négatifs ↓ 		<u>Au moins un des trois tests est</u> Positif ↓ 		
↓ Résultat final négatif. 	↓ Résultat final négatif. 	↓ Résultat final positif. 	↓ Résultat final positif. 	↓ Résultat final positif. 
Le résultat du dépistage n'est pas confirmé.	Bétalactames et/ou Tétracyclines	Amino-glycosides	Macrolides	

Que se passe-t-il si le résultat est confirmé positif ?

Un résultat positif en confirmation, dans les conditions prévues pour les analyses de paiement du lait, indique la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait. Il **entraîne l'application d'une pénalité selon les modalités prévues par accord interprofessionnel**.

Il est important de bien rechercher les sources potentielles de résidus et les causes d'anomalies, pour maîtriser les risques et éviter les accidents.

Une méthode d'enquête et des formulaires « OPAIA »* sont disponibles pour aider aux recherches de causes. En cas d'accident, n'hésitez pas à contacter votre technicien de laiterie.

* OPAIA = Outil Post Accident Inhibiteurs/Antibiotiques.

12 bonnes pratiques pour éviter les problèmes

- ✔ **Identifier systématiquement et marquer visuellement tous** les animaux traités, y compris les animaux taris (identifier juste avant d'appliquer le traitement)
- ✔ Enregistrer **tous les traitements** (en lactation et au tarissement) dans le **cahier sanitaire** et conserver les ordonnances
- ✔ Bien **connaître les exigences d'utilisation des médicaments** employés, et se conformer à la **prescription du vétérinaire**
- ✔ Prendre aussi en compte les **traitements autres qu'intra-mammaires (oblets, injections, sprays, pommades, etc.)**
- ✔ Bien **transmettre les consignes** en cas de changement de trayeur
- ✔ **Ecarter le lait de tous les quartiers** pendant tout le délai d'attente
- ✔ Ne pas utiliser de **bidons de dérivation trop petits**
- ✔ Ne pas laisser du **lait résiduel dans la griffe**. Bien la rincer après la traite d'un animal traité
- ✔ Respecter la période colostrale (**pas de livraison avant le 7^{ème} jour suivant le vêlage**)
- ✔ Être vigilant sur les **animaux taris** : bien vérifier le **délai d'attente** à appliquer en cas de **durée de tarissement courte ou de vêlage avant terme**
- ✔ En cas de doute, **prévenir son collecteur avant la collecte**
- ✔ En cas de doute, **afficher sur le tank** que le lait ne doit pas être collecté